

Distr.  
GÉNÉRALE  
LC/G.2523(SES.34/2)/Rev.1  
22 août 2012  
FRANÇAIS  
ORIGINAL: ESPAGNOL  
2012-413



2012

*Trente-quatrième  
session  
de la CEPALC*

---

*San Salvador,  
27 - 31 août*

## ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ORGANISATION DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION



NATIONS UNIES

CEPALC



*Trente-quatrième  
session de la CEPALC*

*San Salvador, 27 - 31 août*

Distr.  
GÉNÉRALE  
LC/G.2523(SES.34/2)/Rev.1  
22 août 2012  
FRANÇAIS  
ORIGINAL: ESPAGNOL  
2012-413

**ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ORGANISATION  
DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION**

- I. Organisation de la trente-quatrième session
- II. Ordre du jour provisoire
- III. Annotations à l'ordre du jour provisoire



NATIONS UNIES

CEPALC

## I. ORGANISATION DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION

La trente-quatrième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sera tenue à San Salvador du 27 au 31 août 2012. Aux termes de la résolution 656(XXXIII) adoptée à la trente-troisième session tenue à Brasilia en 2010, les États membres ont accepté la proposition d'El Salvador de servir d'hôte à la réunion, proposition qui a été ultérieurement approuvée par le Conseil économique et social, par sa résolution 2010/4. Cette réunion sera effectuée conformément au calendrier de conférences de la CEPALC pour la période 2011-2012<sup>1</sup>.

La session est la réunion biennale la plus importante de la CEPALC, car elle constitue une instance propice à l'analyse de problématiques importantes pour le développement des pays de la région et à la révision des travaux menés par la Commission. En consultation avec le pays hôte, le thème choisi pour cette réunion est le *Changement structurel pour l'égalité: Une vision intégrée du développement*.

La session est également l'occasion, pour les États membres, de s'informer, moyennant l'étude du rapport d'activités du Secrétariat, des tâches accomplies par la CEPALC au cours de deux dernières années et de définir, en approuvant le programme de travail et le calendrier de conférences, les directives qui serviront à orienter les travaux futurs de la Commission.

Ci-après figurent l'ordre du jour provisoire et les annotations correspondantes qui contiennent des précisions sur les thèmes proposés ainsi que des suggestions quant à la façon de les aborder durant la réunion. Il faut rappeler à cet égard que, conformément aux dispositions de la résolution 419(PLEN.14), « des experts dans les domaines spécifiques en question devront être inclus dans les délégations gouvernementales » afin d'assurer la pleine réussite des travaux.

## II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la trente-quatrième session
3. Rapport d'activités de la CEPALC depuis la trente-troisième session
4. Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2014-2015
5. Rapport d'activités des organes subsidiaires de la CEPALC, 2010-2012 et résultats d'autres réunions intergouvernementales présentés lors de la session
6. Calendrier de conférences de la CEPALC proposé pour la période 2012-2014
7. Comité de coopération Sud-Sud

---

<sup>1</sup> Résolution 651(XXXIII) de la CEPALC.

8. Crise mondiale et conjoncture en Amérique latine et dans les Caraïbes
9. Présentation du document élaboré par le Secrétariat, intitulé *Cambio estructural para la igualdad: Una visión integrada del desarrollo*
10. Séminaire de haut niveau: Changement structurel pour l'égalité: Une vision intégrée du développement
11. Dialogue des hautes autorités
12. Examen de la demande présentée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord afin que les Bermudes soient admises en tant que membre associé de la CEPALC
13. Examen de la demande présentée par le Royaume des Pays-Bas afin que Curaçao soit admis en tant que membre associé de la CEPALC
14. Examen de la demande présentée par la France afin que la Martinique et la Guadeloupe soient admises en tant que membres associés de la CEPALC
15. Questions diverses
16. Examen et adoption des résolutions de la trente-quatrième session de la CEPALC

### III. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

#### 1. Élection du Bureau

Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur de la CEPALC, la Commission procède, au début de chaque session, à l'élection d'un président, de deux vice-présidents et d'un rapporteur qui restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Selon l'usage établi lors des sessions antérieures de la CEPALC, la présidence est assumée par le chef de la délégation du pays hôte. Par ailleurs, l'article 20 du Règlement intérieur stipule que "le Président ou le Vice-président quand il fait fonction de Président, participe aux débats en cette qualité et non comme représentant de l'État membre qui l'a accrédité".

Il est suggéré que le Comité de coopération Sud-Sud soit présidé par un Bureau composé d'un président, de deux vice-présidents et d'un rapporteur.

La composition du Bureau de la session sera soumise à l'examen des chefs de délégation lors de la réunion qui sera tenue le 27 août 2012.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la trente-quatrième session

Les représentants seront saisis, en vue de son examen et adoption, de l'ordre du jour provisoire (LC/G.2522(SES.34/1)/Rev.1) élaboré par le Secrétariat conformément aux dispositions pertinentes du chapitre II du Règlement intérieur de la CEPALC et à la lumière des différents mandats confiés à la

Commission. Les États membres pourront formuler les observations et proposer les modifications qu'ils estimeront pertinentes dans le cadre dudit Règlement.

Il est proposé que l'ordre de jour provisoire soit examiné à la réunion des chefs de délégation prévue pour le 27 août.

### **3. Rapport d'activités de la CEPALC depuis la trente-troisième session**

#### **Document de travail:**

- Informe de actividades de la Comisión de enero de 2010 a diciembre de 2011 (LC/G.2528(SES.34/7))

Le Secrétariat saisira les délégations d'un rapport contenant une synthèse des activités menées et des résultats obtenus dans le cadre du programme de travail du système de la CEPALC pour la période biennale 2010-2011, qui comprend l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES). Les présidents des organes subsidiaires de la Commission ont été invités à présenter un rapport succinct des activités menées par ces organes durant la période 2010-2011.

Le Secrétariat présentera également aux gouvernements de la région l'information relative aux activités menées par la CEPALC pour soutenir certains processus de sommets et de réunions, tels que le Sommet des Amériques, le Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Union européenne, ainsi que les activités de collaboration avec l'Union des Nations sud-américaines (UNASUR) et, en particulier, les mandats résultant de la formation de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC), en décembre 2011.

### **4. Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2014-2015**

#### **Document de travail:**

- Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2014-2015 (LC/G.2526(SES.34/5))

Le Secrétariat soumettra à la considération de la plénière le projet de programme de travail de la Commission pour la période biennale 2014-2015, y compris l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES). Ce projet s'inscrit dans le cadre de référence programmatique du projet de cadre stratégique et des priorités de la CEPALC pour la période 2014-2015 analysés par les organes subsidiaires pertinents de l'Assemblée générale au siège des Nations Unies à New York, dont ont été extraits les principaux éléments qui se reflètent dans le cadre logique adopté par chaque sous-programme au niveau de sa structure.

Le projet de programme de travail est basé sur le projet de cadre stratégique et sur les priorités de la Commission analysés de façon parallèle par les organes subsidiaires pertinents de l'Assemblée générale au siège des Nations Unies à New York. L'objectif général du programme est de promouvoir le développement économique, social et écologiquement viable en Amérique latine et dans les Caraïbes, moyennant la coopération internationale permanente, la recherche et l'analyse intégrales des processus de développement, ainsi que la prestation de services de coopération sur le plan normatif, opérationnel et

technique afin de soutenir les initiatives régionales de développement. Le mandat du programme qui relève de la sphère de compétence de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) émane de la résolution 106(VI) du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil institue la Commission aux fins de collaborer à l'adoption et à la coordination de mesures en faveur du développement économique et social de la région et de renforcer les relations économiques entre les pays de la région et entre ceux-ci et les autres pays du monde. Le mandat a été actualisé en 1996 par la résolution 553(XXVI) de la CEPALC qui demandait notamment à la Commission de collaborer avec les États membres pour analyser de façon globale le processus de développement en vue de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques et la prestation correspondante de services opérationnels dans le domaine de l'information spécialisée, les services consultatifs, de formation et de soutien à la coopération, ainsi que de la coordination régionale et internationale.

La stratégie générale de la Commission pour parvenir aux objectifs du programme est axée sur 14 sous-programmes interdépendants et complémentaires qui sont mis en œuvre dans le cadre d'une approche intégrée et multidisciplinaire. L'incorporation d'un nouveau sous-programme a été proposée pour soutenir les processus et les organisations de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales, afin de les renforcer et d'intensifier la participation de l'Amérique latine et des Caraïbes aux dialogues de politique à l'échelon interrégional et mondial. La création, au cours de la dernière décennie, de nouvelles organisations visant à promouvoir l'intégration et la coopération constitue un pas en avant pour la région et favorise la convergence de positions communes et les efforts concertés pour renforcer le rôle de la région dans le dialogue avec d'autres pays et d'autres régions. À cet égard, le nouveau sous-programme a pour but d'aider les processus et les organisations aux échelons régional et sous-régional moyennant un soutien technique et analytique visant à faciliter le débat et à forger des consensus. Un soin tout particulier a été apporté à la prise en compte de la stratégie de transversalisation de la perspective de genre de la Commission dans chacun des 14 sous-programmes qui composent ce plan biennal.

Les principes directeurs de base et l'orientation générale qui ont présidé à la formulation de ce programme de travail pour la période biennale 2014-2015 sont fondés sur les objectifs de développement concertés à l'échelle internationale à l'issue des grandes conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social, en particulier ceux de la Déclaration du Millénaire et du Document final du Sommet mondial 2005.

## **5. Rapport d'activités des organes subsidiaires de la CEPALC, 2010-2012 et résultats d'autres réunions intergouvernementales présentés lors de la session**

Les présidents des organes subsidiaires feront rapport aux délégations sur les activités menées à bien et sur les résultats obtenus durant la période juin 2010-juin 2012:

- Conférence statistique des Amériques
- Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Comité spécial de la CEPALC sur la population et le développement
- Comité plénier de la CEPALC
- Comité de développement et de coopération des Caraïbes

**Autres réunions:**

- Conférence régionale intergouvernementale sur le vieillissement en Amérique latine et dans les Caraïbes
- Conférence ministérielle sur la société de l'information de l'Amérique latine et des Caraïbes

**Document de référence:**

- Informe de las actividades de los órganos subsidiarios de la CEPAL, 2010-2012 (DDR/1)

**6. Calendrier de conférences de la CEPALC proposé pour la période 2012-2014**

Conformément aux dispositions de la résolution 419(PLEN.14), adoptée par le Comité plénier de la CEPALC à sa quatorzième session tenue en novembre 1980, les réunions de la Commission seront organisées en fonction de ses sessions biennales. Cette résolution stipule également que les sessions auront lieu les années paires, de façon à coïncider avec le cycle biennal de programmation budgétaire établi par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a en outre été convenu que chaque session de la Commission devra examiner le calendrier complet de conférences et de réunions programmées jusqu'à la session suivante avec, dans la mesure du possible, la date, la durée et le siège respectifs.

A la trente-troisième session, la Commission a analysé le document intitulé "Calendrier des conférences de la CEPALC proposé pour la période 2010-2012. Note du Secrétariat"<sup>2</sup>. À l'issue de cet examen, la Commission a adopté la résolution 651(XXXIII), en vertu de laquelle il a été convenu que la Commission maintiendrait la structure intergouvernementale et le schéma de réunions actuellement en vigueur et le calendrier des conférences proposé pour la période en question a été approuvé.

En application de cette résolution, le Secrétariat a élaboré un tableau (annexé au document LC/G.2527(SES.34/6)) dans lequel sont consignées les réunions programmées pour la période 2012-2014, à la lumière des mandats approuvés par les gouvernements aux réunions de la CEPALC et de ses organes subsidiaires.

**Document de travail:**

- Calendrier de conférences de la CEPALC proposé pour la période 2012-2014. Note du Secrétariat (LC/G.2527(SES.34/6))

**7. Comité de coopération Sud-Sud****Documents de travail:**

- Ordre du jour provisoire (LC/G.2529(SES.34/8))
- Annotations à l'ordre du jour provisoire (LC/G.2530(SES.34/9))

---

<sup>2</sup> LC/G.2435(SES.33/6).

- Actividades del sistema de la CEPAL durante el bienio 2010-2011 para promover y apoyar la cooperación Sur-Sur (LC/G.2531(SES.34/10))
- Los países de renta media: Un nuevo enfoque basado en brechas estructurales. Nota de la Secretaría (LC/G.2532(SES.34/11))

## **8. Crise mondiale et conjoncture en Amérique latine et dans les Caraïbes**

Le Secrétariat présentera un rapport succinct sur la situation économique mondiale et ses répercussions en Amérique latine et dans les Caraïbes : Une attention particulière sera accordée aux aspects économiques, sociaux et environnementaux, qui devraient donner lieu à un dialogue entre les délégations présentes :

### **Documents de référence:**

- La crisis financiera internacional y sus repercusiones en América Latina y el Caribe (DDR/2)
- Medidas de política implementadas en América Latina y el Caribe ante las adversidades de la economía internacional, 2008-2012 (DDR/3)

## **9. Présentation du document élaboré par le Secrétariat, intitulé *Cambio estructural para la igualdad: Una visión integrada del desarrollo***

Ce document de position de la trente-quatrième session fait valoir qu'une croissance soutenable à long terme dans un climat d'égalité passe nécessairement par un changement structurel. Cette position, qui est ancrée depuis toujours dans la pensée de la CEPALC, est aujourd'hui largement acceptée dans l'analyse et la formulation de politiques de développement. Les pays qui, sur le long terme, ont réduit leurs écarts de productivité et de revenus vis-à-vis du monde développé sont ceux qui ont réussi à transformer leurs structures de production pour les orienter vers des secteurs et des activités à plus forte intensité de connaissances et vers une meilleure insertion sur des marchés (intérieurs et extérieurs) plus porteurs. Le changement structurel ainsi conçu ne consiste pas à créer des pôles de forte productivité isolés du reste de l'économie, mais, au contraire, à diversifier l'économie vers des secteurs de plus en plus productifs, qui offrent des possibilités d'emploi de meilleure qualité pour un pourcentage élevé de travailleurs. Le changement structurel engendre une structure productive plus dense et plus intégrée, qui présente des relations interindustrielles plus solides, diversifie les exportations et ouvre la voie à de nouvelles modalités de spécialisation internationale.

Le document aborde également la question de l'interaction entre les cycles à court terme et le changement structurel. Il est indéniable que la croissance des économies de la région a été sérieusement compromise, depuis le milieu des années 70, par les fluctuations de l'offre internationale de crédit du système financier ainsi que par la tendance et la volatilité des prix des produits de base. Les chocs de liquidité d'origine externe ont conduit à des périodes d'essor suivies de crises qui ont affiché des degrés divers de gravité, telles que la décennie perdue des années 80 et la demi-décennie perdue de la période 1998-2002. L'entrée de capitaux a engendré une expansion insoutenable associée à l'appréciation du taux de change, a pénalisé la production de biens commercialisables et a donné lieu à des déséquilibres avec l'extérieur. Pour certains pays, cette évolution a été très pénalisante en termes de compétitivité internationale, situation encore aggravée par l'absence de politiques de développement productif. C'est



surtout durant la phase de crise qu'a été enregistrée une forte chute de l'investissement qui a eu des effets catastrophiques sur la structure productive et la tendance de la croissance du PIB. L'expansion future a, quant à elle, été compromise par de longues périodes de capacité sous-utilisée et une faible incorporation de la technologie. Toutefois, la situation régionale n'était pas homogène. Les réponses apportées par chaque pays et leurs caractéristiques structurelles ont donné lieu à des itinéraires différents qui sont analysés dans ce document et dont sont extraits des éléments de réflexion à propos des politiques.

Le document fait également ressortir certaines tendances générales positives, observées à partir de 2003 dans le domaine des politiques. On observe, d'un côté, des progrès en matière de politiques anticycliques qui ont aidé les pays à sortir de la grande récession de 2008 et par ailleurs, des avancées dans les politiques sociales et de répartition des revenus qui ont permis d'atténuer l'inégalité dans plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les politiques de développement productif se sont elles aussi développées, en particulier en ce qui concerne le soutien des petites et micro-entreprises, ainsi que dans les programmes de sciences, de technologie et d'innovation. Bien que beaucoup reste à faire dans ces domaines, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques, les succès obtenus sont un signal positif quant à la capacité de la région de faire face de façon effective aux problèmes auxquels elle est confrontée.

Finalement, le document met l'accent sur la nécessité du changement structurel pour parvenir à un modèle vertueux de croissance dans lequel la productivité et l'emploi progressent au même rythme. Au cours de la dernière décennie, les pays de la région ont appliqué des politiques distributives qui ont réussi à atténuer les inégalités. Pour éviter toute régression pouvant résulter d'éventuels aléas négatifs qui provoqueraient un changement de scénario extérieur, comme ce fut le cas à la fin 2008, il est indispensable d'avancer vers des structures productives capables de créer les emplois nécessaires à l'intégration de la majeure partie des travailleurs dans les secteurs porteurs de l'économie. Moyennant la création de nouvelles possibilités d'emploi dans des secteurs à productivité croissante, le changement structurel conduira, à long terme, à la réduction des inégalités.

#### **Documents de travail:**

- Cambio estructural para la igualdad: Una visión integrada del desarrollo (LC/G.2524(SES.34/3))
- Changement structurel pour l'égalité: Une vision intégrée du développement. Synthèse (LC/G.2525(SES.34/4))

Le document sera présenté le 29 août au matin par la Secrétaire exécutive de la CEPALC; cette présentation sera suivie des commentaires des trois membres du panel.

#### **10. Séminaire de haut niveau: Changement structurel pour l'égalité: Une vision intégrée du développement**

Afin d'analyser en profondeur le thème central de la trente-quatrième session, le Secrétariat a organisé un séminaire de haut niveau auquel sont invités des ministres, des délégués des pays membres, diverses personnalités du monde universitaire et des experts renommés. Ce séminaire, qui se tiendra le 30 août a été divisé en quatre réunions panels consacrées aux principaux thèmes abordés dans le document.

Les communications des membres du panel seront suivies d'un débat. Conformément au règlement de la CEPALC, ce débat sera ouvert à tous les participants, qui pourront prendre la parole après les interventions des représentants des États membres.

**11. Dialogue des hautes autorités Le changement structurel en Amérique latine et dans les Caraïbes: l'intégration régionale et le rôle de la CEPALC**

Le 31 août, les ministres des relations extérieures du Brésil, d'El Salvador, du Guyana et du Pérou se réuniront pour dialoguer sur les thèmes suivants : les enjeux qu'implique le changement structurel pour les pays de la région ; l'intégration régionale ; l'agenda multilatéral de développement à la lumière des conclusions de Rio+20 et les objectifs du Millénaire pour le développement au-delà de 2015. Mme Alicia Bárcena, Secrétaire exécutive de la CEPALC, participera à cette réunion qui sera présidée par Mauricio Funes, Président d'El Salvador.

**12. Examen de la demande présentée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord afin que les Bermudes soient admises en tant que membre associé de la CEPALC**

Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, les participants examineront la demande présentée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord afin que les Bermudes soient admises en tant que membre associé de la CEPALC.

**Document de travail:**

- Examen de la demande présentée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord afin que les Bermudes soient admises en tant que membre associé de la CEPALC. Note du Secrétariat (LC/G.2533(SES.34/12))

**13. Examen de la demande présentée par le Royaume des Pays-Bas afin que Curaçao soit admis en tant que membre associé de la CEPALC**

Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, les participants examineront la demande présentée par le Royaume des Pays-Bas afin que Curaçao soit admis en tant que membre associé de la CEPALC

**Document de travail:**

- Examen de la demande présentée par le Royaume des Pays-Bas afin que Curaçao soit admis en tant que membre associé de la CEPALC. Note du Secrétariat (LC/G.2534(SES.34/13))

**14. Examen de la demande présentée par la France afin que la Martinique et la Guadeloupe soient admises en tant que membres associés de la CEPALC**

Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, les participants examineront la demande présentée par la France afin que la Martinique et la Guadeloupe soient admises en tant que membres associés de la CEPALC.

**Documents de travail:**

- Examen de la demande présentée par la France afin que la Martinique soit admise en tant que membre associé de la CEPALC (LC/G.2535(SES.34/14))
- Examen de la demande présentée par la France afin que la Guadeloupe soit admise en tant que membre associé de la CEPALC (LC/G.2543(SES.34/15))

**15. Questions diverses**

Dans le cadre de ce point, les délégations pourront aborder toute question dont l'examen leur semblera opportun.

**16. Examen et adoption des résolutions de la trente-quatrième session de la CEPALC**



CEPALC

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)  
Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL)  
[www.cepal.org](http://www.cepal.org)



[www.cepal.org/pses34/](http://www.cepal.org/pses34/)